



*Le Secrétaire Général*

# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

## Compte rendu du Comité Directeur de la ligue HDF du 3 octobre 2019 par Skype

### **Présents :**

Alain Carton, Éric Le Rol, Eleuthère Moreau, JF Roux, Yann Serizel, Sylvie Verslype

### **Absent excusé :**

Philippe Blot

### **Absents non excusés :**

Fabrice Casier, Alexandre Feryn, Boris Fleurquin, Ouahid Hamida, Loriane Lebret, Laurent Petitprez, Stéphane Rommelaere, Sarah Swiercz, Emmanuel Varinac

Ouverture de la séance : 20 heures

### **1° Divers**

- Demande de justification aux absents (licenciés) à l'AG du 21 septembre 2019 : Il est demandé au Secrétaire Général de contacter une dernière fois les clubs absents pour obtenir une explication. Les réponses seront analysées lors de la prochaine réunion du Bureau pour validation au prochain Comité Directeur de la Ligue.
- Discussion sur la demande d'indemnisation du DRA pour son déplacement à Lyon, invité par la FFE pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la DNA. Il est constaté que la fédération invite les DRA sans prendre en charge la totalité des frais. Non prévu au budget 2019, le Comité Directeur attribue la somme de 150 € pour participation aux frais de la partie institutionnelle.
- Constitution de la CSOE : L'année 2020 étant une année électorale, la Proposition de Richard Almudi est approuvée.
  - o Président : Richard Almudi
  - o Membres titulaires : Daniel Noël Dupont – Gérard Leroy
  - o Membres suppléants : Dominique Bernard - Jean Jossien
  - o Il est demandé à Richard Almudi de vérifier auprès des membres qu'ils n'ont pas l'intention d'être candidat sur une liste lors des élections de 2020.

### **2° Attribution de compétitions**

- Championnats jeunes de ligue sud : 2 candidatures : Senlis et Menneville, attribution le 2 novembre 2019
- Ronde groupée des interclubs : dans la zone sud, regroupement lors de la 5<sup>e</sup> à Flixecourt, dans la zone nord le regroupement lors de la 7<sup>e</sup> sera organisée par Aulnoye à Feignies. Sur proposition du Directeur des compétitions, les clubs éloignés, désignés par lui, auront la possibilité de jouer plus près de chez eux.
- Zone sud : Attribution au seul club candidat, Beauvais, de l'organisation de la Parité (15/12), de la N2F (09/02) et du Roza Lallemand (24/05)

### **3° Retour demande subvention ANS (ex CNDS)**

L'attribution des subventions ANS (ex CNDS) a été réalisée lors de la réunion de cette instance le 24 septembre 2019.

La Ligue a pris contact par téléphone avec les services concernés pour connaître le résultat de la demande de la Ligue.

Obtention de 40 000 € pour 140 000 € demandés sur 8 des 9 grands thèmes de demandes pour l'ensemble des acteurs Ligue, Comités Départementaux et clubs.

À périmètre identique, on constate une très forte diminution des subventions pour les clubs et les Comités départementaux, notamment sur le scolaire et les établissements spécialisés (-60 000 €) et une augmentation des demandes de la Ligue (+ 7 500 €) pour le développement du sport féminin, la tête de réseaux et l'implantation des échecs en milieu carcéral. Les nombreuses réunions en fin 2018 et 2019 avec les représentants de la Direction Régionale de la Cohésion où le plan de développement a particulièrement été apprécié et montré en exemple a porté ses fruits.

Après discussion, sous réserve de réception de la convention confirmant les informations données par téléphone, le Comité Directeur de la Ligue valide la répartition suivante :

- Ligue : 13 000 €
- CDJE 59 sous couvert de la Ligue : 24 000 € dont
  - o CDJE 59 : 14 667 €
  - o Club de Lille : 6 000 €
  - o Club de Roubaix : 3 333 €
- CDJE 02 sous couvert de la Ligue : 3 000 € dont
  - o Club de Saint-Quentin : 2 000 €
  - o Club de Château-Thierry : 1000€

La Ligue après signature de sa convention avec l'ANS, rédigera des conventions avec les Comités départementaux chargés de l'application et du contrôle de l'attribution au Comité départemental et aux clubs situés sur leur territoire. Les clubs et Comité départementaux auront la nécessité (Impérative) de faire parvenir leur compte rendu d'utilisation avec effectifs détaillés, thèmes et justificatifs financiers à la ligue avant fin février, sous peine de ne pas se voir verser la subvention qui non utilisée dans le délai retournera à l'Etat.

Le Prochain Bureau proposera la ventilation de la part Ligue en prenant en compte que le dispositif selon les modalités 2018 du remboursement des parts comités et Ligues des licences féminines par la ligue ne sera pas reconduite.



## LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

### **4° incidence de l'acceptation par l'AG du 21 septembre 2019 de la décision fédérale qui l'obligera à reverser aux CDJE 50 % de ce qu'elle touche de la FFE sur les licences.**

Le Comité Directeur a pris acte du résultat du vote de l'Assemblée Générale sur le passage de la part Comité Départemental au même niveau que la part Ligue, le supplément attribué sur la part Comité Départemental étant pris sur la part Ligue mais pas sur la part fédérale.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une diminution de 7 500 € soit une diminution de 27 % du budget Ligue.

Les recettes des licences restant à la Ligue passeront de 21 400 € à 13 900 €.

Le Président considère que la décision revient à reconnaître que la Ligue ne se charge plus du développement mais uniquement de l'élite et n'assure plus une compensation des Comités Départementaux à forts effectifs vers les Comités à moindres effectifs. Ce principe va augmenter les inégalités et l'incapacité de développement.

Par ailleurs, Le Président indique que le plan de développement ligue adopté initialement lors des dernières élections ne peut plus être financé par la nouvelle décision prise par l'Assemblée Générale. Elle rend caduc le plan de développement apprécié par la DRDJS. Le Président de Ligue perd toute crédibilité vis-à-vis des instances qui subventionnaient ce plan à hauteur maximum qu'il était possible d'obtenir soit 50 % des recettes propres. De toute évidence, les subventions maximales possibles d'atteindre l'année suivante seront de 6 400 € mais sur des actions dont la ligue ne portera plus le projet. À la vue des restrictions portées sur les projets des clubs et Comités départementaux, il est probable que la Ligue ne recevra plus beaucoup de subvention de l'ANS par l'intermédiaire de la FFE en 2020, voire qu'elle n'en recevra plus du tout.

La trésorière intervient pour dire que malheureusement, elle partage ce point de vue, souligne que les subventions obtenues pour la Ligue sont plus du double de celles jamais obtenues, que le plan de développement était un bon plan pour obtenir des subventions, qu'elle ne regrette pas le travail considérable réalisé pour les obtenir et espère que les clubs de la Ligue n'auront pas à regretter un jour les décisions prises en AG.

Le Secrétaire Général indique qu'il est facile de réduire le budget de la Ligue de 7 500 €. La trésorière lui répond qu'il est possible de réduire les dépenses de 7 500 € mais que le budget restant ne permet plus de mettre la politique sur laquelle on avait été élu.

Le Président intervient pour indiquer qu'il ne présentera pas un budget à l'AG de 2020 dans le sens voulu de réduction des dépenses. Le plan de développement dont il est l'inspirateur et le porteur étant rendu caduc par l'AG, il appartient à un autre d'assurer cette tâche. Il demande aux personnes présentes, un volontaire pour assurer la succession à compter de mars 2020 pour la fin du mandat : Aucun candidat ne se fait connaître.

Il prend acte et déclare qu'en fonction de la nouvelle loi permettant une AG électorale sur l'année des JO, l'Assemblée Générale électorale aura lieu le même jour, après l'assemblée Générale portant sur l'année 2019. Du fait du changement de calendrier fédéral, les deux Assemblées Générales seront avancées au samedi 21 mars 2020 à Vendin-les-Béthune pour des raisons de transfert de tous les documents et matériels à la nouvelle équipe qui sera élue et qui assurera la destinée des échecs dans la Ligue.

Le Président clôture la séance à 21h45.

Le Président Éric Le Rol

Le Secrétaire Jean-François Roux